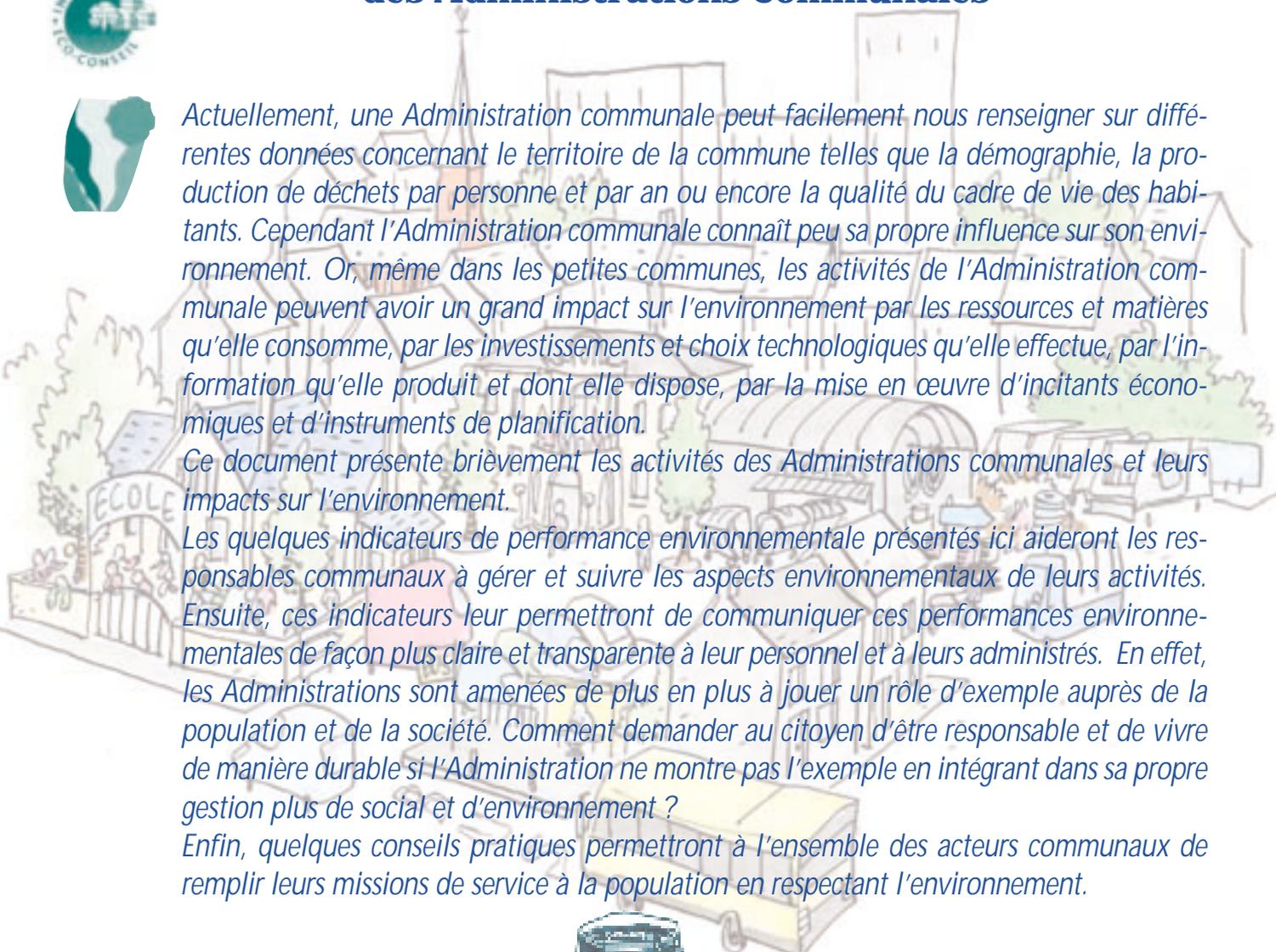


Un tableau de bord pour gérer et communiquer Les performances environnementales des Administrations Communales

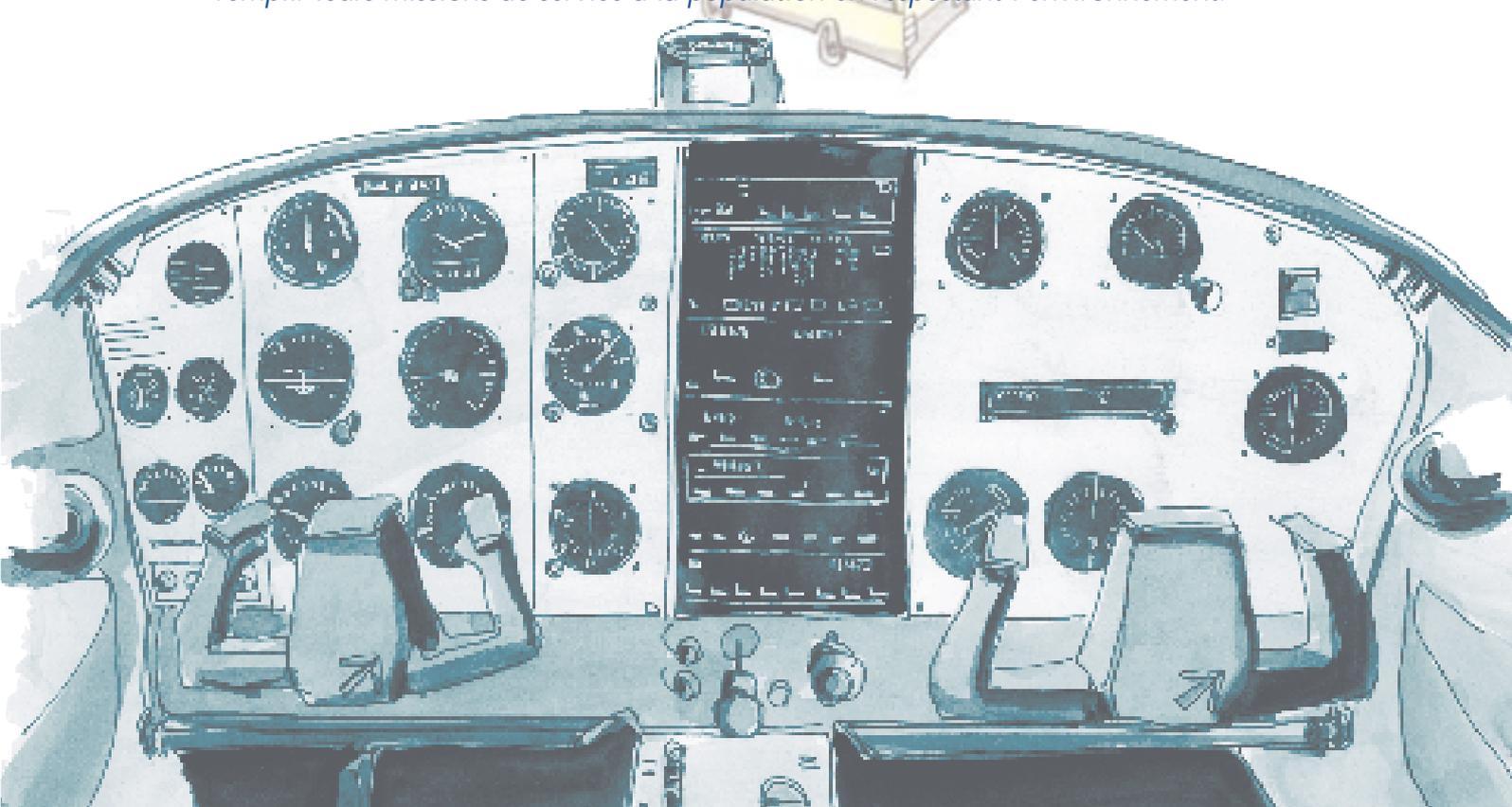


Actuellement, une Administration communale peut facilement nous renseigner sur différentes données concernant le territoire de la commune telles que la démographie, la production de déchets par personne et par an ou encore la qualité du cadre de vie des habitants. Cependant l'Administration communale connaît peu sa propre influence sur son environnement. Or, même dans les petites communes, les activités de l'Administration communale peuvent avoir un grand impact sur l'environnement par les ressources et matières qu'elle consomme, par les investissements et choix technologiques qu'elle effectue, par l'information qu'elle produit et dont elle dispose, par la mise en œuvre d'incitants économiques et d'instruments de planification.

Ce document présente brièvement les activités des Administrations communales et leurs impacts sur l'environnement.

Les quelques indicateurs de performance environnementale présentés ici aideront les responsables communaux à gérer et suivre les aspects environnementaux de leurs activités. Ensuite, ces indicateurs leur permettront de communiquer ces performances environnementales de façon plus claire et transparente à leur personnel et à leurs administrés. En effet, les Administrations sont amenées de plus en plus à jouer un rôle d'exemple auprès de la population et de la société. Comment demander au citoyen d'être responsable et de vivre de manière durable si l'Administration ne montre pas l'exemple en intégrant dans sa propre gestion plus de social et d'environnement ?

Enfin, quelques conseils pratiques permettront à l'ensemble des acteurs communaux de remplir leurs missions de service à la population en respectant l'environnement.



Les principaux impacts environnementaux des activités d'une Administration communale

2

L'Administration communale est rarement placée sur le même pied qu'une entreprise lorsqu'on envisage ses impacts sur l'environnement. Cependant, pour remplir ses missions – dont la principale est de garantir à ses citoyens un cadre de vie agréable et durable en leur assurant sécurité, salubrité, éducation, espaces récréatifs – les différents services de l'Administration fonctionnent comme des petites entreprises des secteurs économiques traditionnels.

Ces services administratifs et techniques ont des activités très diverses :

- gestion des permis d'urbanisme et d'exploitation
- gestion du personnel
- gestion interne (maintenance, économat)
- ateliers mécaniques
- atelier bois
- garages des véhicules communaux
- entretien de la voirie, des cimetières, des espaces verts
- gestion des centres culturels et sportifs, des bibliothèques, des écoles -y compris les cantines des maisons sociales...

Pour les mener à bien, ils consomment des ressources (eau, énergie...) et des matières (papiers, fournitures de bureau, matériaux...), et produisent des nuisances (bruits, déchets, pollutions de l'air...). Une Administration communale peut donc avoir un impact considérable sur l'environnement ; les choix de gestion qu'elle effectuera en sont d'autant plus importants.

De plus, aux impacts internes et directs s'ajoutent des impacts externes que l'Administration doit également gérer. A la quantité, déjà importante, des déchets propres à l'activité des bureaux et ateliers de l'Administration s'ajoutent, par exemple, les déchets collectés dans les poubelles publiques, dans les cimetières, ceux produits par l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bois, ceux récoltés après une fête foraine ou le marché hebdomadaire et encore ceux découverts dans des dépôts clandestins.



Les principaux impacts environnementaux des activités d'une Administration communale

3



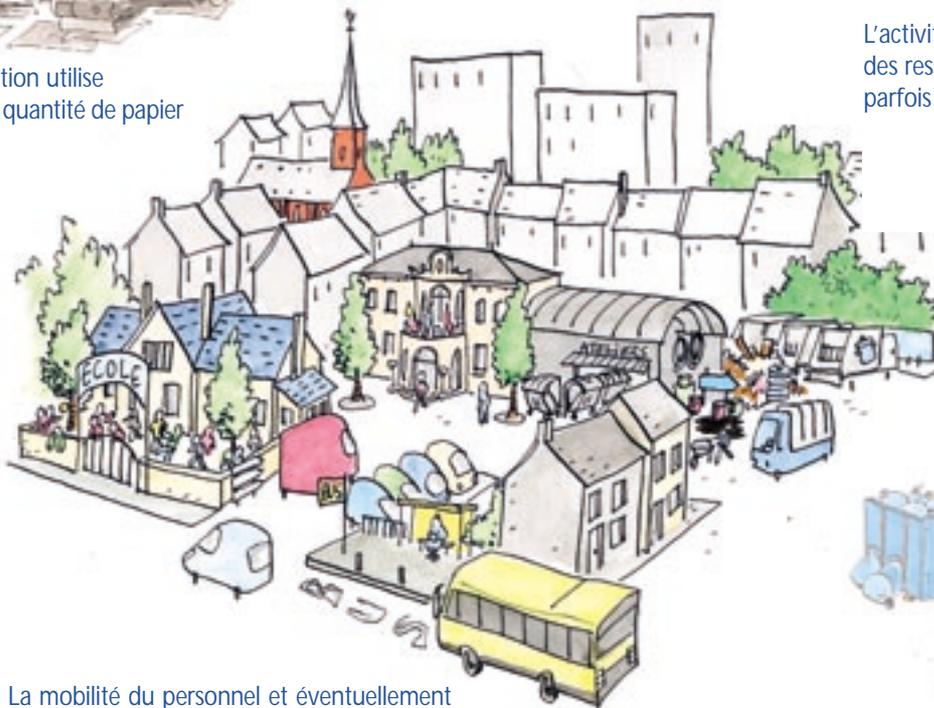
L'Administration utilise une énorme quantité de papier



La ventilation et le chauffage des bâtiments communaux consomment de l'énergie



L'activité des ateliers communaux utilise des ressources (eau, énergie...) et génère parfois des déchets dangereux



La mobilité du personnel et éventuellement des enfants des écoles, ainsi que le transport du matériel communal polluent l'air



Les activités des bureaux et des ateliers produisent beaucoup de déchets auxquels s'ajoutent ceux collectés sur le territoire communal



La consommation de boissons et de repas dans les cantines crée des déchets



Le nettoyage des camions communaux et des locaux consomme beaucoup de produits d'entretien et d'eau qu'il faudra épurer

Mesurez votre performance environnementale

Des indicateurs environnementaux variés

4 Grâce aux tableaux de bord de gestion environnementale, l'Administration communale pourra déterminer ses objectifs, exprimer et démontrer ses bonnes pratiques environnementales au travers de données chiffrées : les indicateurs de performance environnementale. Il s'agit évidemment de choisir des indicateurs pertinents, représentatifs des impacts environnementaux les plus significatifs de l'activité de chaque service de l'Administration.

Nous pouvons identifier différents types d'indicateurs environnementaux. La plupart des communes, en particulier celles qui ont mis en place un Plan de développement (PCDN, plan de prévention des déchets, plan de mobilité...), connaissent et utilisent déjà des indicateurs externes (Kg de déchets/hab./an ; surfaces vertes gérées de manière écologique, qualité des eaux...). Cependant les indicateurs internes de l'activité communale sont souvent moins connus et pourtant très importants pour une gestion plus durable des Villes et Communes.

Voici une liste non exhaustive d'indicateurs. Selon le type d'Administration communale (grande, petite, rurale, urbaine...) d'autres indicateurs peuvent être élaborés et ajoutés.

Remarque : pour les installations communales particulières – comme les écoles, les piscines, les musées, les patinoires – les indicateurs seront ramenés à des données par visiteurs.

1. Des indicateurs de (éco)consommation (énergies, ressources et matières)

1.1. Consommation d'eau et d'énergie

- Coût annuel du chauffage par bâtiment ou par service (gaz, mazout)
- Coût annuel de l'électricité par bâtiment ou par service (fonctionnement des appareils électriques)
- Consommation des véhicules communaux (carburants/km/an)
- Pourcentage de véhicules « propres » (LPG ou électriques) et consommation de ces véhicules
- Consommation annuelle en eau et par an par personne pour les différents bâtiments
- Investissements consentis par la commune en vue de favoriser les économies d'eau et d'énergie



1.2. Eco-consommation et prévention des déchets

- Utilisation de papier recyclé (pourcentage de rames/an)
- Pourcentage d'appareils équipés de la fonction recto-verso (photocopieuses, imprimantes)
- Diminution de la consommation totale de papier par utilisation du recto-verso (nombre de rames/an)
- Pourcentage de fournitures livrées dans des emballages réutilisables (matériel de bureau ou matériaux pour les ateliers) et repris par le fournisseur
- Litres de boissons fournies aux travailleurs en emballages réutilisables (bouteilles consignées, gourdes, fontaines à eau) / litres de boissons fournies aux travailleurs en emballages jetables (bouteilles plastiques, cannettes)
- Coût de l'élimination des déchets de l'Administration
- Poids des déchets de l'Administration (si poubelles à puce) ou quantité de sacs utilisés
- Nombre de conteneurs de classe 2 et de classe 3 évacués par le service des travaux publics
- Nombre de bâtiments ou de services où le tri des déchets est effectué
- Litres de produits dangereux utilisés par mois (ateliers) et nombre de certificats d'enlèvement de produits dangereux reçus
- Quantité de produits d'entretien utilisés et pourcentage de produits « écologiques »
- Pourcentage de déchets triés
- Pourcentage de repas servis dans de la vaisselle jetable dans les cantines scolaires
- Pourcentage d'achat de produits labellisés écologiques
- Pourcentage de matériaux écologiques utilisés dans les ateliers (panneaux en bois indigènes par ex)
- Quantité d'herbicide utilisé/m²
- Pourcentage de peinture écologique utilisée dans les maisons sociales et/ou à l'atelier peinture



2. Des indicateurs de management (gestion publique)

2.1. Management environnemental

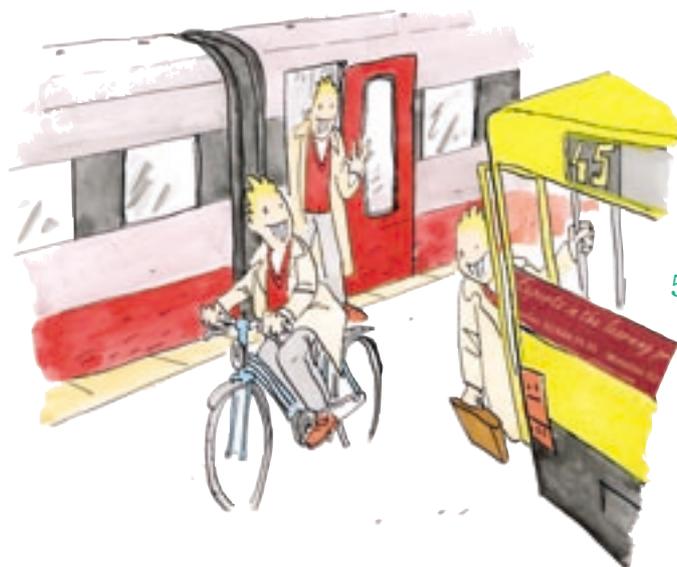
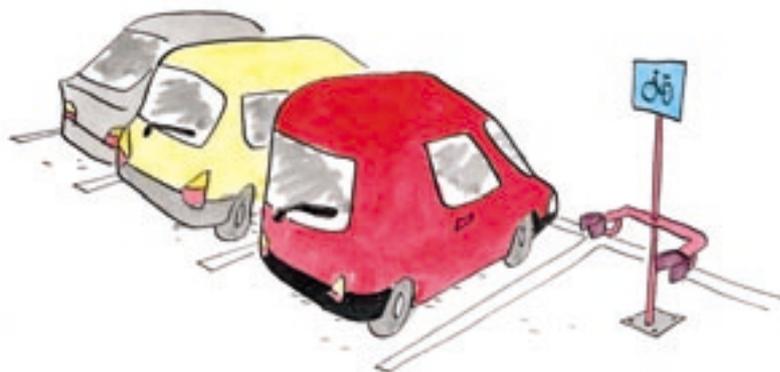
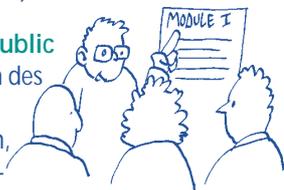
- Pourcentage d'appels d'offre de marché de services et de fournitures accordés, incluant des critères environnementaux et/ou sociaux
- Pourcentage de fournisseurs ayant une politique environnementale reconnue
- Nombre de projets environnementaux internes et/ou externes mis en œuvre par an
- Nombre d'objectifs environnementaux atteints par an
- Mode de transport utilisé pour les déplacements domicile-travail du personnel et domicile-école des élèves (pied, vélo, transports en commun, covoiturage, voiture)

2.2. Formation et communication

- Budgets prévus pour la sensibilisation et l'information interne et externe
- Formation du personnel : budget prévu pour la formation environnementale du personnel
- Formation du personnel : nombre d'heures de formation environnementale/an/travailleur, en particulier pour le personnel scolaire
- Nombre de projets pédagogiques relatifs à l'environnement dans les classes des écoles communales
- Nombre d'heures de réunions citoyennes
- Quantité d'information aux citoyens (nombre d'articles environnementaux dans le journal de la commune – nombre d'articles dans d'autres médias)

2.3. Gestion du territoire public

- Budget consacré à l'entretien des espaces publics
- Budget consacré à l'entretien, la restauration et la préservation du petit patrimoine populaire
- Pourcentage (en km) de bords de route sur lesquels des plantations sont réalisées et entretenues
- Surface de pelouse en « mulching »
- Quantité de déchets verts compostés
- Pourcentage du territoire communal en « fauchage tardif »
- Nombre de parkings de dissuasion et de *car pooling*



- Km de sentiers communaux réhabilités et km de promenades balisées
- Surface d'espaces verts réaménagés en concertation avec les riverains
- Nombre de bulles à verre aménagées/population
- Pourcentage de parcs publics équipés en mobilier urbain

3. Des indicateurs d'environnement externes

- Fréquentation des espaces verts publics communaux et/ou des promenades balisées
- Nombre de plaintes relatives à la propreté publique (y compris la vidange des bulles à verres)
- Qualité des eaux de surface
- Production de déchets de la population en kg/an/hab ventilés par types de collectes : tout-venant, PMC, papier carton, bulles, PAC...
- Pourcentage d'entreprises sur le territoire communal respectant la législation relative au permis d'environnement
- Nombre d'entreprises sur le territoire communal certifiées ISO ou EMAS
- Pourcentage du territoire communal en « zone 30km/H »
- Km² de zones tampons au voisinage des zones industrielles
- Km de haies indigènes
- Pourcentage du territoire communal avec bruit <70 dBa (ou nombre de zones)



L'Administration communale et l'environnement

- Quelques pistes d'actions

6 Après avoir fait l'état de la situation environnementale de la commune, notamment grâce aux indicateurs de performance environnementale, et mis en évidence les priorités et les premiers objectifs à réaliser, il s'agit de mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la gestion environnementale au sein de l'Administration communale.

La mise en place des actions nécessite l'implication d'une équipe constituée de représentants des différents services concernés (les membres du personnel les plus sensibilisés à l'environnement pourraient être volontaires) et coordonnée par l'éco-conseiller de la commune.

Voici quelques pistes d'actions à réaliser au sein de l'Administration :

Actions	En pratique	Service(s) concerné(s)
Constitution de groupes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement du pouvoir politique pour la mise en place d'actions ➤ Désignation des participants aux groupes de travail ➤ Réalisation d'audits environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège échevinal et Conseil communal ➤ Secrétaire communal et chefs de service ➤ Eco-conseiller ➤ Appuis éventuels d'experts extérieurs pour la réalisation des audits
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi et contrôle des indicateurs environnementaux ➤ Suivi et contrôle des indicateurs économiques : suivi et classement des factures énergétiques et des consommations d'eau et principaux consommables 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secrétaire communal ➤ Eco-conseiller ➤ Service des Finances
Achats écologiques et éco-consommation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Papier écologique 100% recyclé, non blanchi au chlore ➤ Produits d'entretien «écologiques», suppression de l'eau de javel ➤ Produits phytosanitaires écologiques et biodégradables ➤ Matériaux (pour les ateliers écologiques) indigènes ➤ Diminution de la consommation de papier par utilisation du recto-verso, de papier brouillon, de l'intranet pour les notes de service, les PV de réunion... et de l'internet pour certains courriers 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège échevinal ➤ Secrétaire communal ➤ «Magasin» central, économat ➤ Service des Marchés publics ➤ Service des Travaux ➤ Services administratifs ➤ Service informatique ➤ Eco-conseiller
Investissements en machines écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Photocopieuses et imprimantes permettant le recto-verso ➤ Tondeuses «mulcheuses» ➤ Fontaines à eau (! modèles SANS gobelet en plastique) ➤ WC équipés de double touche ➤ Thermostats automatiques pour radiateur ➤ Vélos de service ➤ Installation d'un parking à vélos ➤ Véhicules de service électriques ou montés au LPG – montage des véhicules existants au LPG ➤ Réseau Intranet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil communal ➤ «Magasin» central, économat ➤ Service des marchés publics ➤ Service des travaux ➤ Service informatique ➤ Eco-conseiller

Actions	En pratique	Service(s) concerné(s)
<p>Economie d'énergie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veille et arrêt des appareils électriques (ordinateurs, photocopieuses, imprimantes, fax...), des lampes et des radiateurs ➤ Entretien des installations et réglages (chaudières) ➤ Sensibilisation du personnel aux gestes qui économisent l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services administratifs ➤ Eco-conseiller ➤ Économat
<p>Gestion des déchets</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collectes sélectives <ul style="list-style-type: none"> • dans les bureaux: papiers, PMC, toners et cartouches, piles • dans les ateliers : déchets verts, déchets classe 2, déchets classe 3 (inertes), déchets ferreux, déchets dangereux, déchets encombrants... • dans les espaces publics : verres, encombrants, déchets verts ➤ Utilisation du mulching pour l'entretien de certains espaces verts, fauchage tardif ➤ Compostage des déchets verts ➤ Achat de produits en emballages réutilisables et/ou repris par le fournisseur ➤ Achat des boissons pour le personnel en emballages consignés ou gourdes + fontaines à eau ➤ Achat de produits usuels sous forme de recharges ➤ Abandon de l'utilisation de vaisselle à usage unique dans les cantines scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège échevinal ➤ Services administratifs ➤ Service des travaux publics ➤ « Magasin » central, économat ➤ Service des marchés publics ➤ Service éducation publique ➤ Directeurs des écoles
<p>Mobilité du personnel</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'incitants financiers pour les trajets domicile-travail et domicile-école plus écologiques ➤ Sensibilisation à la mobilité douce 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil communal ➤ Tous les travailleurs ➤ Service du personnel ➤ Eco-conseiller
<p>Gestion de l'eau</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation rationnelle de l'eau dans les ateliers ➤ Utilisation rationnelle de l'eau pour le nettoyage des bâtiments ➤ Elimination de l'eau de javel et des produits d'entretien agressifs pour l'environnement ➤ Utilisation de produits d'entretien écologiques et biodégradables, et diminution du dosage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service des travaux publics ➤ Service technique de nettoyage ➤ « Magasin » central
<p>Formation du personnel Sensibilisation interne et externe</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des membres du personnel à la gestion environnementale ➤ Sensibilisation de la population à la gestion environnementale ➤ Transparence et communication régulière des résultats obtenus aux membres du personnel et à la population via différents médias ➤ Promotion et accord de formations au personnel, en particulier au personnel scolaire ➤ Mise en place de projets pédagogiques environnementaux dans les écoles communales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège échevinal ➤ Secrétaire communal ➤ Service du personnel ➤ Eco-conseiller ➤ Service relations publiques ➤ Service éducation publique ➤ Directeurs des écoles
<p>Mise en place de Plans de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un ou de Plan(s) de développement proposé(s) et subsidié(s) par la Région. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège échevinal ➤ Eco-conseiller

En route vers un système de management environnemental



Ces tableaux de bord environnementaux s'intègrent parfaitement et représentent un premier pas dans la démarche de mise en place d'un système de management environnemental du type EMAS. Cette procédure de certification environnementale encourage les entreprises à améliorer – de façon volontaire – leurs performances environnementales mais aussi à communiquer les résultats de leurs efforts au public.

En effet, depuis décembre 2001, la certification EMAS n'est plus réservée aux entreprises privées, et quelques Administrations publiques entament cette procédure.

Une commune a beaucoup à gagner en acquérant cette certification : ce « label » européen lui apportera des bénéfices tant économiques (réduction des consommations d'eau, d'énergie, réduction des polluants et amélioration de leurs traitements...) qu'environnementaux, et renforcera son image de marque auprès des citoyens, ainsi qu'au niveau international (tourisme, habitats, subsides européens...).

De plus, EMAS n'impose aucune règle préétablie mais propose une méthodologie basée sur un inventaire permettant la mise en place d'un plan d'actions propres à la spécificité communale. Chaque commune définira donc ses objectifs et délais de réalisation en fonction de ses particularités et de ses moyens. Les différents outils proposés aux communes par les Régions – plan communal de développement de la nature, plan de prévention des déchets, plan de mobilité, Palme... – s'intégreront parfaitement dans la démarche EMAS et constitueront également des étapes vers une certification environnementale.

En mettant en place une gestion environnementale de ses activités, l'Administration communale améliorera directement l'environnement de son territoire, et l'influencera aussi indirectement par le rôle d'exemple qu'elle jouera auprès de ses citoyens et des entreprises installées sur son territoire.



Auteur : Catherine Hauregard, IEC

Illustrations : Jean-Rodophe Dussart

Maquette : Ruelle & Co

Editeur responsable : Eric Nicolas, Institut Eco-Conseil,
7, Boulevard de Merckem, B-5000 NAMUR

Consultez notre site internet sur les indicateurs de performance environnementale
<http://www.abece.be/germaine>



Institut Eco-Conseil

Catherine Hauregard
7, Boulevard de Merckem
5000 Namur

Tél : 081 74 45 46 - Fax : 081 73 99 74

e-mail : econseil@skypro.be

<http://www.eco-conseil.be>



**Association Belge des Eco-Conseillers
et Conseillers en Environnement (ABECE)**

35 rue van Elewyck - 1050 Bruxelles
Tél : 02 644 96 66 - Fax : 02 644 94 20

e-mail : abece@skynet.be

<http://www.abece.be>



**Services fédéraux des affaires scienti-
fiques, techniques et culturelles**

8 rue de la Science
1000 Bruxelles

Tel 02 238 34 11 - Fax 02 230 59 12

<http://www.sstc.be>